



102, DE LA FABRIQUE, SAINT- MARC-SUR-RICHELIEU, QC, J0L 2E0
environnement@ville.saint-marc-sur-richelieu.qc.ca

Procès-verbal

Rencontre du 22 janvier 2018 à 19h

Étaient présents : Madame Lise Beauchemin, ainsi que messieurs Denis Vallée, Yvon Forget, Marc Bouisset et Simon Drouin.

Était également présent monsieur Charles Leclerc, agent d'inspection et d'information en environnement agissant comme secrétaire du comité.

Étaient absents : Monsieur Michel Robert, ainsi que mesdames Myriam Rioux et Lucie Sauvé.

Partie 1 - Formalités

1. Vérification du quorum

Le quorum est vérifié.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Marc Bouisset, appuyé par madame Lise Beauchemin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

3. Adoption des procès-verbaux des rencontres du 25 septembre et du 5 décembre 2017

Considérant l'absence de madame Lucie Sauvé, le procès-verbal de la rencontre du 25 septembre 2017 sera adopté lors de la prochaine rencontre.

Il est proposé par madame Lise Beauchemin, appuyé par monsieur Denis Vallée, et unanimement résolu que le procès-verbal de la rencontre du 5 décembre 2017 soit adopté.

Partie 2 - Information

4. Projets d'égouts

Myriam Rioux, présidente; **Lise Beauchemin**, vice-présidente; **Marc Bouisset**, membre; **Lucie Sauvé**, membre; **Simon Drouin**, membre; **Denis Vallée**, membre représentant du conseil municipal; **Yvon Forget**, membre représentant du conseil municipal; **Charles Leclerc**, agent d'inspection et d'information en environnement; **Michel Robert**, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, membre d'office du CCE.

Monsieur Charles Leclerc explique que les projets d'égouts en sont au même point qu'à l'automne 2016, soit l'attente d'une subvention du gouvernement. Les citoyens visés par les projets seront informés lorsqu'une subvention sera obtenue. Des membres se demandent s'il y a possibilité de faire pression pour faire avancer les choses. Monsieur Yvon Forget rappelle qu'il est toujours possible de communiquer avec le député régional.

Monsieur Charles Leclerc va republier dans le Saint-Marc...Quoi? de mars l'article paru en septembre 2017 concernant justement ce projet.

5. Périodes de consultation FQM

Monsieur Charles Leclerc informe les membres du comité que la période de consultation publique concernant le projet de *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* se termine le 10 février prochain. Ce projet de règlement s'inscrit dans la mise en œuvre de la *Loi 102 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement*. Considérant les délais serrés, il est possible d'envoyer nos commentaires à la FQM par courriel.

Les membres ayant des commentaires pourront les faire parvenir à monsieur Charles Leclerc.

Aussi, la période de consultation publique sur le projet de *Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* devrait débuter bientôt et la FQM aimerait connaître la position des municipalités.

Le sujet sera traité plus amplement lors de la prochaine rencontre.

Partie 3 – Dossiers à traiter

6. Renouvellement des nominations des membres du comité

Monsieur Charles Leclerc demande aux membres présents s'ils souhaitent renouveler leur mandat au sein du comité. Monsieur Marc Bouisset et madame Lise Beauchemin déclarent leur volonté de prolonger leurs mandats, alors que monsieur Simon Drouin dit être en réflexion.

Monsieur Charles Leclerc annonce ensuite que madame Lucie Sauvé souhaite renouveler sa candidature, mais que l'actuelle présidente du comité, madame Myriam Rioux, ne renouvellera pas la sienne. Un appel de candidatures sera publié dans le journal municipal du mois de mars afin de combler les sièges vacants.

Monsieur Charles Leclerc se chargera de publier l'appel de candidatures et de préparer une lettre de remerciements pour madame Myriam Rioux.

7. Résolutions d'appui à la FQM

Monsieur Charles Leclerc explique aux membres que la FQM demande l'appui des conseils municipaux par résolutions concernant deux dossiers.

7.1. Déclaration commune du Forum des communautés forestières

Les membres explorent la Déclaration commune ensemble. Elle comprend les 4 grands

engagements suivants :

1. Conserver et favoriser une industrie essentielle
2. Des mesures concrètes pour intégrer davantage de bois dans les projets municipaux d'énergie et de construction
3. Aménager la forêt pour combattre les changements climatiques
4. Développer les économies de la forêt

La majorité des membres du comité adhèrent aux principes soutenant les engagements ci-dessus pour les raisons suivantes :

- Considérant que l'industrie forestière définit l'économie d'un grand nombre de communautés et que ses activités sont essentielles à la mise en valeur et à l'utilisation durable des ressources, l'appuyer constitue un acte de solidarité envers les communautés forestières.
- L'utilisation de bois dans les bâtiments institutionnels permet d'encourager les entrepreneurs québécois tout en priorisant l'utilisation de ressources renouvelables plutôt que non renouvelables.
- La reconnaissance de la forêt comme vecteur essentiel de la lutte aux changements climatiques, ainsi que l'utilisation d'investissements du fonds verts accrus en travaux sylvicoles aidera à la lutte contre les changements climatiques.
- Plusieurs projets émergents visant l'optimisation des ressources forestières ont besoin d'accompagnement à l'entrepreneuriat et de soutien économique. Le financement de ce type de projet permettra de diversifier l'exploitation de la forêt plutôt que de s'en tenir à la traditionnelle exploitation ligneuse.

Toutefois, certains membres du comité constatent, suite à une brève analyse du document et de ses signataires, que le document révélerait un certain lobbyisme.

Un des membres indique que ce document, en plus de percevoir la forêt comme une ressource inépuisable (exploitation industrielle), semble prioriser certains types d'exploitation au détriment de d'autres types d'exploitations (écoresponsables) qui sont brièvement mentionnés dans le document, démontrant, néanmoins, peu de soucis à la préservation de sa biodiversité bienfaisante pour les humains ou espèces menacées et autres. Le membre cite l'exemple du déclin du caribou des bois en lien avec la déforestation.

En raison de l'importance de bien analyser ce document et d'en comprendre les enjeux, un des membres du comité s'oppose à l'appui de la Déclaration. En l'absence d'unanimité, le vote est demandé.

Pour l'adoption de la résolution : 4

Contre l'adoption de la résolution : 1

La majorité l'emporte.

Le Comité consultatif en environnement recommande au conseil municipal d'adopter la résolution d'appui à la Déclaration commune du Forum des communautés forestières telle qu'elle a été proposée par la FQM.

7.2. Financement des nouvelles responsabilités des MRC concernant les milieux humides

Suite à la lecture de la résolution proposée par la FQM, les membres du comité sont tous d'accord pour recommander son adoption par le conseil.

Le Comité consultatif en environnement recommande au conseil municipal d'adopter la résolution d'appui à la démarche de la FQM concernant le financement des nouvelles responsabilités découlant de la Loi 132 telle qu'elle a été proposée par la FQM.

8. Bannissement des sacs de plastique

Les membres du comité prennent connaissance des résultats de l'analyse de cycle de vie (ACV) du CIRAIG. Ils discutent ensuite de la possibilité de bannir les sacs de plastique et soulèvent les points suivants :

- Selon l'ACV, la seule option authentiquement supérieure au sac de plastique à usage unique serait l'utilisation de sacs réutilisables. Ceux-ci doivent être utilisés minimalement entre 35 et 75 fois avant d'être plus performants que les sacs de plastique en termes d'impacts environnementaux.
- Les citoyens qui utilisent des sacs réutilisables doivent habituellement acheter des sacs de poubelles en plastique pour y déposer leurs déchets. Or, il est possible d'éviter complètement l'achat de sacs de poubelles en plastique en réutilisant les sacs de plastique à usage unique pour y mettre les déchets. Dans cette optique, l'utilisation de sacs réutilisables constituerait une option avec de plus d'impacts environnementaux que l'utilisation de sacs de plastique.
- Malgré que les deux pratiques ci-dessus (sacs réutilisables utilisés plus de 35 fois et réutilisation des sacs de plastique pour les déchets) soient meilleures que l'usage unique de sacs de plastique, un bannissement n'assure pas nécessairement que ces pratiques remplacent l'usage unique du sac de plastique et pourrait même contribuer à accentuer l'impact environnemental de la consommation si les consommateurs choisissaient plutôt les sacs en papier.
- L'amélioration nette des impacts environnementaux passe donc principalement par l'éducation et la sensibilisation des consommateurs aux meilleures pratiques.
- Considérant le peu de commerces de détail présents à Saint-Marc-sur-Richelieu, un bannissement des sacs sur le territoire aurait probablement plus d'impact en termes de solidarité envers les autres municipalités et de sensibilisation des citoyens qu'en termes de volume de sacs évité.

Considérant les points soulevés lors de la discussion, les membres du comité proposent plutôt de faire de la sensibilisation auprès des citoyens et de publier un article à ce sujet dans le Saint-Marc...Quoi?

Monsieur Charles Leclerc se chargera de publier un article à ce sujet dans le Saint-Marc...Quoi?.

9. Conférences et activités 2018

9.1. Présentation du COVABAR sur la revégétalisation des rives

Monsieur Charles Leclerc rappelle aux membres que la présentation aura lieu lundi prochain.

Myriam Rioux, présidente; **Lise Beauchemin**, vice-présidente; **Marc Bouisset**, membre; **Lucie Sauvé**, membre; **Simon Drouin**, membre; **Denis Vallée**, membre représentant du conseil municipal; **Yvon Forget**, membre représentant du conseil municipal; **Charles Leclerc**, agent d'inspection et d'information en environnement; **Michel Robert**, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, membre d'office du CCE.

9.2. 24h de science

Monsieur Charles Leclerc présente l'information suivante aux membres du comité.

- Date limite pour inscription : 7 février 2018
- Date de l'activité : 11 et 12 mai 2018
- Thème : mouvement

Idées de thèmes :

- Revégétalisation des berges
- Mouvement de l'eau
- Mouvement éolien
- Cycle de l'eau
- Migration des oiseaux
- Migration des monarques

Idées d'activité :

- Chanteur
- Compétition de fabrication de bateaux
- Distribution d'asclépiade

9.3. Fête de l'eau

Monsieur Charles Leclerc explique aux membres que la fête de l'eau a été prise en charge par la municipalité et que c'est maintenant le directeur des loisirs, monsieur Samuel Routhier, qui est responsable de l'activité. Le COVABAR sera invité, ainsi que les agents du programme PEEP de Réseau environnement. Monsieur Yvon Forget mentionne également que l'Association des riverains et ami(es) du Richelieu soutiendra l'événement en fournissant des bénévoles et en y tenant un kiosque de sensibilisation. Des idées de projets sont demandées aux membres du comité.

9.4. Défi Saint-Marcois

Ce sujet n'a pas été traité par manque de temps.

9.5. Autres

Ce sujet n'a pas été traité par manque de temps.

Partie 4 – Varia et conclusion

10. Varia

Il n'y a aucun sujet de varia à traiter.

11. Date de la prochaine rencontre

Monsieur Charles Leclerc se chargera d'envoyer un Doodle aux membres pour déterminer la date de la prochaine rencontre.

12. Clôture de la rencontre

La rencontre se termine à 21h10.